



Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Nous sommes réunis pour la dernière séance de l'année.

Si l'ordre du jour des délibérations est relativement modeste, il y a en revanche un vœu qui doit retenir toute notre attention et sur lequel je vais concentrer mon propos introductif.

Ce vœu porte sur le dispositif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), adopté par la loi « Climat et Résilience » votée en août 2021, qui impose de réduire de moitié le rythme d'artificialisation des sols en 10 ans, pour sauver le climat nous dit-on, avec un objectif radical de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Ce dispositif réussit à fédérer les mouvements écologistes et les défenseurs d'une agriculture intensive, ce qui devrait suffire à éveiller tous les soupçons. L'explication est simple. Derrière le vilain mot d'artificialisation se cache le gros mot de construction.

Mais, faut-il rappeler que les constructions, qui semblent aujourd'hui moralement condamnables, ne font pas disparaître les espaces dans un néant. Elles les transforment en hôpitaux, en campus universitaires, en voies de circulation, etc. pour répondre aux besoins des populations.

L'utilisation du foncier sert à aménager la France, c'est-à-dire à construire des bâtiments ou des équipements publics, à aménager des quartiers d'habitation ou des zones d'activités économiques, à installer des voies pour le transport.

Par ailleurs, ces constructions ne représentent qu'une proportion minime du territoire de la France, à condition de se donner la peine de regarder un peu plus loin que depuis la fenêtre d'un bureau parisien.

Plus de la moitié des sols français sont occupés par des activités agricoles.

Plus du tiers par des forêts et des espaces naturels.

On se retrouve donc avec 9% du territoire urbanisé. Mais comme une bonne moitié est perméable, seulement 4% des sols sont imperméables et donc artificialisés au sens de la loi de 2021.

On a donc un dispositif de lutte pour le climat qui se concentre sur 4% du territoire français !

En outre, si on se compare à nos voisins européens, on fait rapidement les constats suivants :

1. Nous sommes plutôt faiblement artificialisés.
2. Nous avons, depuis une décennie un comportement exemplaire en matière de sobriété foncière.
3. Nous sommes détenteurs d'une surface foncière non artificialisée par habitant extrêmement forte, parmi les plus fortes d'Europe.

En bref, la France n'est pas menacée par une artificialisation massive. Elle est même parmi les pays les moins concernés par les problèmes d'artificialisation des sols. Mais elle a décidé d'appliquer la politique de sobriété foncière la plus zélée d'Europe.

C'est ce même zèle qui avait inspiré en son temps, notre politique énergétique, avec les conséquences que l'on connaît.

Pour satisfaire une bonne conscience écologiste, la centrale nucléaire de Fessenheim a été mise à l'arrêt en juin 2020 et l'entretien du parc des centrales a été négligé puisqu'une douzaine d'autres centrales devaient fermer.

Résultat : l'énergie auparavant peu coûteuse est devenue très chère, au point qu'il faut maintenant inventer des dispositifs de boucliers et autres chèques qui plombent les finances publiques sans réellement résoudre les problèmes, ni pour les ménages, ni pour les entreprises.

Mais l'enfer est pavé de toutes les bonnes intentions écologistes.

Ces critiques sur le dispositif du ZAN ne remettent pas en cause pour autant la nécessité de veiller à une meilleure optimisation du foncier.

Il y a eu des excès et du gâchis qui ont conduit à rendre des territoires inesthétiques, pour ne pas dire moches. C'est un fait.

Mais pour que cette optimisation du foncier se fasse au bénéfice du bien commun des populations, il faut qu'il soit défini

- **au plus près des territoires,**
- **en faisant preuve d'intelligence des situations.**

L'exact opposé de ce qui nous est proposé, avec un dispositif créé par

- une loi technocratique prise d'en haut,
- qui s'applique uniformément sur tout le territoire.

Ce dispositif est très révélateur des deux tendances lourdes à l'œuvre depuis de nombreuses années dans le gouvernement de la France.

Premièrement : le retour du centralisme jacobin. Avec le ZAN, les administrations centrales ont trouvé le moyen peu coûteux de reprendre le contrôle sur l'urbanisme des communes, au mépris de la décentralisation.

Deuxièmement : une logique purement comptable, que j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer ici à plusieurs reprises, et qui permet de s'affranchir de l'effort de réflexion pour appliquer simplement, mais de façon rigide, des quotas, des barèmes et autres indicateurs.

A défaut de penser, on compte.

A défaut de pouvoir mobiliser de la matière grise, on utilise des tableaux Excel.

A l'heure où on s'affole des résultats des élèves français dans le classement Pisa, j'ai peur qu'il n'y ait pas que le niveau des collégiens qui dégringole.

La rigidité comptable du ZAN sera le fossoyeur de nos territoires ruraux.

Les petites communes artificialisent peu le territoire, et le fait de leur interdire l'artificialisation des sols c'est entériner définitivement leur déclin.

Ceux qui n'ont pas connu de développement jusque là, perdent définitivement tout espoir d'en connaître.

Et ceux qui connaissent un potentiel de développement du fait de leurs aménagements réalisés, doivent désormais y renoncer.

Interdire brutalement et aveuglément l'artificialisation, c'est compromettre également les perspectives de relance économique, en particulier de réindustrialisation, au moment où elle devient justement indispensable pour écartier la trop grande dépendance de la France sur des produits essentiels.

La réindustrialisation ne pourra pas se faire sans implantations sur des surfaces disponibles dans les territoires ruraux.

De la même manière que le ZAN sera plus dévastateur avec les territoires déjà fragiles, le dispositif sera également plus dur pour les populations les moins fortunées. En privant les communes rurales de la possibilité de produire des habitations, le ZAN rendra plus difficile l'accession à la propriété de nos classes moyennes modestes et de nos classes populaires. D'autant plus que les populations plus aisées sont en train de retrouver le goût de la maison à la campagne. L'offre va se contracter au moment où la demande augmente.

Comme avec la taxe sur les carburants, ce sont encore les classes moyennes et populaires des territoires ruraux qui seront le plus durement touchées.

Avec le ZAN, le gouvernement prend le risque d'accentuer les tensions révélées par les gilets jaunes, après avoir distribué des milliards pour tenter de contenir la gronde.

Finalement, le ZAN est un dispositif

- **inefficace sur le plan écologique (car il ne concerne que 4% du territoire)**
- **néfaste sur le plan économique et social.**

Et il loupe, par ailleurs, une occasion intéressante de travailler utilement sur l'optimisation du foncier.

Une fois de plus, comme avec la politique énergétique, on vient de sauter d'un avion sans parachute, mais il faudra attendre de s'écraser au sol pour en faire le constat.

Pour conclure sur ce sujet, je voudrais dire que ce dispositif invite selon moi à repenser plus globalement la solidarité territoriale entre territoires et particulièrement entre les territoires ruraux et les métropoles.

Avec ce dispositif du ZAN, les métropoles, très consommatrices de foncier, seront privilégiées, par rapport aux territoires ruraux, faiblement consommateurs.

Or, les territoires ruraux comme les nôtres sont des espaces de production

- **d'une énergie renouvelable** : je rappelle que nos centrales hydroélectriques produisent de l'énergie verte pour 1 million d'habitants, soit l'équivalent des populations des villes de Toulouse, Bordeaux et Montpellier.
- **et d'une agriculture respectueuse.**

Nous devrions, non seulement en tirer des revenus directs, ce qui est imparfaitement le cas avec l'hydroélectricité, mais également de nouvelles capacités d'agir.

Au lieu de cela, nous sommes plus durement pénalisés que les métropoles.

Ces dernières accumulent déjà les richesses économiques.

Aujourd'hui, elles dévorent en plus nos ressources naturelles.

Sans transition, mais de manière beaucoup plus rapide, je voudrais annoncer deux sujets.

Le 1^{er} fera l'objet d'une délibération. Il s'agit du plan vélo départemental 2024-2034. Ce plan concerne davantage les usages du quotidien que les pratiques touristiques. C'est pourquoi, il comporte essentiellement des actions d'aménagements et d'information. Il pourra être complété plus tard par le volet touristique et notamment les actions de communication, commercialisation et

événementiel, pour donner une vision plus exhaustive de notre politique départementale en faveur du vélo.

Le second sujet concerne le nouveau centre de santé et de soins non programmés, dont j'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture qui aura lieu ce lundi 11 décembre sur le site de la Clinique Ormeau-Pyrénées. Portée par la Mutualité Française des Hautes-Pyrénées et soutenue par l'ARS Occitanie et la CPAM, la création de ce centre ne relevait pas de nos compétences mais compte tenu de l'enjeu, et des attentes des Haut-Pyrénéens sur ce sujet, j'ai proposé, et vous avez accepté, que le Conseil Départemental apporte son soutien qui a été déterminant. Dès son ouverture ce centre mobilisera une dizaine de professionnels de santé et soulagera les services des urgences en accueillant notamment des patients n'ayant pas de médecin traitant.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de passer immédiatement à l'examen des dossiers.

Michel PÉLIEU,
Président du Département des Hautes-Pyrénées